

**CERTIFICAT D'IMMATRICULATION**  
(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

**UNION DES CENTRES DE RENCONTRES INTERNATIONALES DE FRANCE**  
**3 RUE DE PARADIS,**  
**75010 PARIS, FRANCE**

représenté par :

Monsieur LOUIS BASDEVANT, PRÉSIDENT

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

**IM075120400**

à effet du 04/12/2018

La garantie financière est apportée par : FMS-UNAT, 8 RUE CÉSAR FRANCK, 75015 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : SMACL ASSURANCES, 141 AVENUE SALVADOR ALLENDE, 79031 NIORT CEDEX 9, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 04/12/2021. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation un mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout changement dans les éléments de son dossier (article R. 211-21 du code du tourisme) :

- \* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,
- \* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 04/12/2018 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,

Le 04/12/2018

Le Président de la commission d'immatriculation



Michel VENEAU